

FONDATION HENRIETTE VIOLET – AIDE AUX FAMILLES

Fondation reconnue d'utilité publique



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

12 rue Chomel 75007 Paris
tél 01 45 4 8 46 00 fax 01 45 44 54 29
mail contact@amf-paris.asso.fr
SIRET : 764 313 660 00010 – APE 8898 B

Membre de l'Union Nationale de l'aide,
des Soins et des Services aux Domiciles



Partie I

Service d'aide à domicile aux familles

Qu'est-ce que l'intervention sociale à domicile aujourd'hui ?

L'intervention sociale à domicile s'est professionnalisée au fil des années au regard des situations familiales. Aujourd'hui les principaux acteurs sociaux intervenants à domicile, sont les TISF (techniciennes d'interventions sociales et familiales).

Le métier se situe aujourd'hui au croisement de la fonction d'aide aux familles et de l'intervention sociale préventive. Les situations familiales sont plus dégradées. Les lieux de vie des familles aidées sont précaires (hôtel, centre d'hébergement, logement très petit voire insalubre...). Nous sommes confrontés à des difficultés sociales importantes pour lesquelles les enfants sont les premières victimes. La présence des TISF au sein d'une famille contribue à favoriser l'autonomie de celle-ci et ainsi transmettre des savoirs et des techniques.

Les missions des TISF sont nombreuses :

- Aide dans la gestion du quotidien (entretien du domicile ; accompagnement scolaire et médical ; soutien dans les démarches administratives,)
- Soutien dans la fonction parentale (prise en charge de nourrisson ; évaluer et accompagner autour de carence éducative ; aide aux devoirs...)
- Accompagnement des parents vers les services sociaux

Cette année **2020** est bien particulière et il est à noter que depuis sa création, l'Association l'Aide aux Mères de Famille en 1920 n'a jamais connu une cessation d'activité totale dans ses missions auprès des familles. Cette suspension a été très difficile à gérer, tant par les familles que pour les professionnelles pouvant aller jusqu'à un sentiment d'abandon. Dès le 11 mai 2020, les interventions sociales, avec un effectif réduit ont redémarré, mais pour ne reprendre un rythme habituel qu'autour du mois de juillet.

La situation sanitaire et ses effets en matière d'absences de salariés et d'annulations d'interventions ; les mesures gouvernementales du mois du novembre 2020 ; les indications des services tutélaires en font une année singulière pour l'analyse.

I Modalités de fonctionnement et de financement :

Le service d'aide à domicile ne reçoit pas de public, et les demandes d'interventions se font par téléphone. L'équipe de coordination est présente (lundi-mardi-jeudi de 8h15 à 18h, le mercredi de 8h15 à 17h30, et le vendredi de 8h à 17h15).

La demande peut être sollicitée par la famille elle-même ou par un partenaire (assistante sociale, puéricultrice de secteur, associations...).

Une première évaluation est faite afin de déterminer les besoins de la famille.

- Présentation du service et de son fonctionnement.
- Déterminer le motif d'intervention.
- Identification de la famille avec son numéro allocataire CAF.
- Participation à sa charge au regard du quotient familial.
- Les autres financeurs (ASE, PMI) évaluent avec la responsable de secteur les objectifs d'intervention, et selon la situation familiale une participation peut être envisagée ou non.
- Visite à domicile de la coordinatrice.
- Mise en place des interventions.

Les Techniciennes d'Intervention Sociales et Familiale (TISF), et l'Auxiliaire de Vie Sociale (AVS), interviennent en demi-journée de 4 heures pour les matinées (8h30-12h30), et de 3h30 les après-midis (13h45-17h15), Des journées entières sont possible, uniquement sur évaluation de la coordinatrice. À noter que ces horaires ne sont pas fractionnables.

Au 1^{er} novembre 2020, une responsable et une assistante coordonnent l'ensemble des actions sur le territoire parisien.

✓ **Au titre de la CAF :**

Les interventions sont principalement dispensées au titre de la CAF. En effet, lorsque la famille vit un événement qui vient perturber de façon temporaire l'équilibre familial, elle peut solliciter notre Fondation pour une aide à domicile. Les principaux faits générateurs sont :

- la naissance simple ou multiple, la grossesse, l'adoption,
- la maladie d'un parent ou d'un enfant, un déménagement/emménagement,
- la séparation des parents, le décès d'un parent ou d'un enfant,
- l'insertion socioprofessionnelle d'un mono parent, le handicap.

Suite à un échange avec la coordinatrice sociale, une évaluation de la situation est faite et des modalités d'intervention sont préconisées et validées par la famille. Lors de cet échange, il est abordé la participation familiale. En effet, la CAF subventionne une partie de l'intervention mais le quotient familial définit un reste à charge pour la famille.

La Fondation perçoit une subvention annuelle de la CAF.

Toute situation fait l'objet d'une évaluation régulière par les TISF et la coordinatrice, en lien avec la famille. La fin des interventions résulte de ces évaluations, qui montreront une évolution positive de la situation familiale.

✓ **Au titre de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) :**

La demande d'intervention est présentée par les professionnels des services parisiens PMI directement auprès du Service. Un document, appelé Avis d'opportunité, concrétise cette demande et engage le financement des actions auprès de la famille.

Un financement total est possible lorsque la famille n'est pas dans les critères administratifs de la CAF, que la situation familiale est préoccupante sans qu'un fait générateur n'existe ou que la famille ne bénéficie pas de numéro d'allocataire CAF.

Un financement partiel peut également être envisagé si la participation financière à charge familiale est trop élevée et est un frein à des interventions nécessaires, ou ne correspond plus à la situation financière actuelle du foyer.

Le Service reçoit un accord daté avec un volume d'heures qui permet le début des interventions. L'évaluation constante avec les partenaires peut induire des renouvellements d'heures selon la même procédure.

Financement au titre de la PMI :

La PMI a doté la Fondation d'une enveloppe de 131 000 € pour l'année 2020, à ce titre 34 familles non allocataires CAF ont bénéficié en totalité de la prise en charge. La majorité de ces familles non allocataires étaient des familles avec interventions pour naissance, familles issues de parcours migratoires ou en attente de régularisation de leur situation. Ainsi que 33 familles de « cofinancement » pour la prise en charge totale ou partielle de la participation familiale restant à charge au regard du quotient CAF.

La facturation et le règlement se font de façon mensuelle.

✓ **Au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) :**

Lorsque des professionnels de l'enfance sont inquiets par une situation familiale, ils peuvent faire appel à notre Service pour des actions à domicile qui s'inscrivent dans la prévention ou la protection de l'enfance.

Des objectifs d'intervention sont alors énoncés et validés par tous et formalisés par une note sociale.

Celle-ci, accompagnée d'un devis établi par notre Service pour le coût des heures, est envoyée au service administratif de l'Aide sociale à l'enfance du secteur. En retour, un document d'accord parvient au Service précisant le volume horaire et une durée globale d'intervention.

Cet accord valide la mise en place des interventions et actionne, chaque mois, une facturation des heures effectuées. Il n'y a pas d'enveloppe financière annuelle.

II Quelques chiffres :

Ensemble des interventions réalisées par l'AMF en 2020 :

- 12 907 heures de réalisées par les TISF.
- 984 heures de réalisées par les AVS.

Soit **13 891 heures** auprès de **249 familles** (dont 157 nouvelles familles) : 197 sont prises en charges en CAF et 52 au titre de l'ASE/ PMI. Au regard de la situation de crise sanitaire et de l'arrêt de l'activité, il convient d'évaluer à 4863 les heures non effectuées, soit 18754 heures.

Interventions réalisées par les Techniciennes de l'Intervention Sociales et Familiales

INTERVENTIONS REALISEES PAR LES TISF (EN HEURES)

	CAF	ASE	PMI	DIVERS	TOTAL
2020	6253	5387	1267	-	12 907
2019	13295	7 160	958	-	21 143
2018	17278	4 902	2319	-	24 501
2017	17074	3 328	4 347	13	24 762

Interventions réalisées par les Auxiliaires de Vie Sociale

INTERVENTIONS REALISEES PAR LES AVS (EN HEURES)

	CPAM	CAF	ASE	PMI	DIVERS	TOTAL
2020		869	102	13	-	984
2019	1 591	875	30	-	-	2497
2018	1518	880	148	-	13	2560
2017	1 385	736	321	-	73	2 516

Enjeux et écueils :

Le service d'interventions sociales à domicile aux familles de l'AMF a vocation à aider des familles confrontées à des difficultés de vie, ce qui est restée la mission pour 2020. Même si la demande d'accompagnement de la part des familles en difficultés sociales est croissante, nous constatons une baisse des heures effectuées pour deux raisons cette année :

- en partie due à la fermeture pour 8 semaines du Service en mars 2020, à la reprise progressive de l'activité, à l'absence de référents sociaux auprès des familles, des mesures de restriction de l'automne et des aléas des cas Contacts tant pour les familles que pour les professionnelles.
- due également aux départs de professionnels, essentiellement en fin d'activité professionnelle sans pouvoir recruter et ainsi être dans une diminution de l'équipe.

Cette situation empêche la Fondation de répondre aux besoins et nécessite une réflexion sur les conditions de recrutement en lien avec les tutelles.

Bénéficiaires par arrondissements :

L'activité du Service était, jusqu'en octobre 2020, divisée en 2 secteurs ; le Nord pour 120 familles, soit 48.19% et le secteur Sud avec 129 familles soit 51.81%.

Selon l'INSEE, les arrondissements à faibles revenus de Paris sont les 13, 15, 18, et 19^{ème} arrondissement de Paris ce qui correspond exactement aux arrondissements où le Service effectue la majorité de ses interventions.

Répartition par arrondissement	2018	2019	2020
1 ^{er}	0	0	2
2 ^{ème}	2	0	2
3 ^{ème}	2	3	3
4 ^{ème}	7	3	3
5 ^{ème}	6	0	1
6 ^{ème}	3	3	2
7 ^{ème}	5	4	1
8 ^{ème}	4	2	3
9 ^{ème}	2	2	1
10 ^{ème}	9	5	3
11 ^{ème}	17	17	12
12 ^{ème}	14	16	11
13^{ème}	61	57	35
14 ^{ème}	24	19	14
15^{ème}	35	32	20
16 ^{ème}	10	16	10
17 ^{ème}	27	27	24
18^{ème}	78	56	50
19^{ème}	79	44	29
20 ^{ème}	37	31	23
TOTAL	422	337	249

Secteur Nord:

31.72% de ses interventions totales de la fondation se concentrent sur deux arrondissements du secteur Nord ; le 18^{ème} avec 50 familles et le 19^{ème} avec 29 familles accompagnées.

Secteur Sud :

22.08% des interventions totales de la fondation se concentrent sur deux arrondissements du secteur Sud ; le 13^{ème} avec 35 familles et le 15^{ème} avec 20 familles.

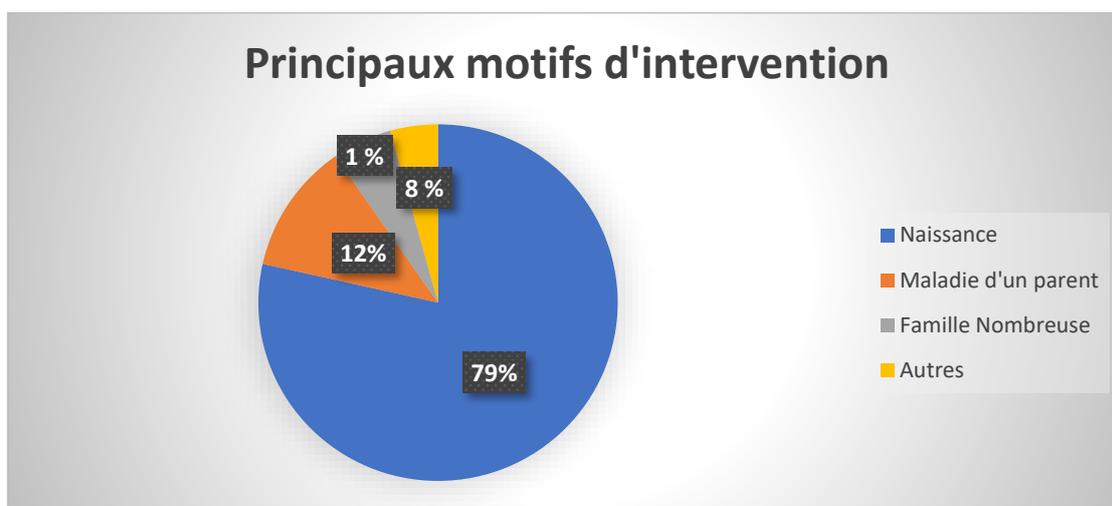
Ces quatre arrondissements font ensemble plus de la moitié du total des interventions effectuées par le Service.

II Motifs d'intervention :

I-1 Intervention CAF :

Les principaux motifs d'interventions concernent en grande majorité la naissance dont les naissances multiples ainsi que l'accompagnement de parents pour motif de maladie, de courte ou longue durée.

Une famille peut bénéficier de plusieurs prises en charge, mais le premier motif est souvent la naissance, un évènement qui pour certaines familles va perturber le quotidien ou aggraver des situations déjà difficiles.



Madame G. vient d'accoucher de jumeaux, la famille a déjà un enfant de 2 ans qui va en crèche. L'un des bébés est très fragile et a été hospitalisé après son retour à domicile. Le père travaille et est peu disponible pour aider la mère. Elle a besoin d'aller voir le bébé hospitalisé. La TISF peut s'occuper de l'autre bébé et soulager la famille pour la gestion du quotidien.

Madame F, âgée de 27 ans, est mère de deux enfants I de 2ans et B, d'un an. Le père est présent mais travaille en tant que gardien d'immeuble. La mère a eu un AVC en fin d'année ce qui a entraîné plusieurs mois d'hospitalisation. A son retour au domicile et au vu du mode de garde des enfants, une intervention en AVS a été proposée dans le but d'aider la famille au niveau du ménage courant, préparation de repas, courses... cela a permis à Mme de se reposer et d'avoir du temps afin de profiter de ses enfants à leur retour de crèche.

I-2 Intervention Aide sociale à l'enfance :

Deux modalités d'interventions :

- Durant la semaine, au domicile, principalement pour prévenir les situations où il y a un risque de danger ou un danger avéré pour permettre une évaluation sociale. Régulièrement les conditions d'habitat sont précaires ou encore les situations administrative et sociale sont complexes.

- Le weekend pour encadrer des rencontres Parents/enfants, mises en place par un juge des enfants et l'ASE, soit dans le lieu de placement, soit au domicile afin de soutenir la parentalité. Il s'agit d'évaluer la relation parents/enfants, de l'étayer, d'évaluer les échanges et attitudes, de veiller aux bonnes conditions matérielles (logement, hygiène, alimentation...) et surtout maintenir le lien parents/enfants. Parfois, ces interventions s'étendent sur des temps de mercredi après-midi ou durant les vacances scolaires.

Ces situations financées par l'Aide Sociale à l'Enfance peuvent être amenées à durer car ce sont des objectifs à long terme avec les familles.

Monsieur et Madame P. ont six enfants dont des triplés de quatre ans. Monsieur travaille et madame se retrouve seule à gérer le logement et la prise en charge des enfants. Le service social scolaire s'inquiète d'une grande fatigue de la mère et, face à des comportements questionnant de la part des enfants, demande à ce que l'on soutienne la famille afin de proposer une prise en charge adaptée pour ces derniers. Les TISF vont donc intervenir sur les temps de semaine et certains samedis (lors de la sortie de l'école des enfants), afin d'observer la dynamique familiale et de travailler avec les parents.

I-3 Intervention Protection Maternelle et Infantile :

La PMI est en charge de la prévention des mères et des enfants en bas âge. C'est dans ce cadre, que les professionnels peuvent solliciter le Service lors d'observations familiales nécessitant des interventions en prévention comme des parents fatigués ; un contexte social dégradé ; l'absence d'un des parents du domicile de façon temporaire, ou des encore des carences dans la prise en charge de l'enfant qui nécessite un accompagnement et un soutien.

Madame T. vient d'accueillir son premier enfant. Madame vient d'arriver en France et ne bénéficie donc pas de numéro d'allocataire CAF. Elle vit dans un hôtel, elle est fatiguée par cet accouchement et par ce contexte social difficile. Elle a besoin d'aide pour organiser son logement, qui est très petit, afin de répondre aux besoins de son enfant. La TISF pourra l'orienter vers des partenaires/organismes compétents selon sa situation pour tenter de résoudre les difficultés.

III Actions 2020 :

Lors de cette année 2020, nous avons vu apparaître de nouvelles problématiques familiales jusqu'ici peu observées. Elles ont des conséquences sur les actions menées par l'ensemble des professionnels du Service.

1. Un nombre grandissant de situations liées à des troubles psychiques

Monsieur et Madame V. viennent d'accueillir leur deuxième enfant dans ce contexte particulièrement angoissant lié à la COVID19 et aux trois mois de l'enfant, Madame V est hospitalisée durant plusieurs semaines en psychiatrie pour un Burn out professionnel. Le service est sollicité au retour au domicile de la mère, qui n'a aucune confiance en elle, qui a besoin de se sentir rassurée et valorisée dans la prise en charge de l'enfant. La fragilité psychique de Mme vient régulièrement interférer dans ses relations familiales. Le père, lui aussi, cherche un soutien pour se positionner et pour être le plus adapté avec son épouse.

Dans cette situation, on voit bien que l'accompagnement effectué par les TISF est complexe et soulève des particularités psychiques qu'il faut savoir appréhender.

Le contexte sanitaire particulièrement angoissant a engendré des situations plus récurrentes de **troubles psychiques**. La valorisation de la mère dans ce cadre-là est particulier et parfois plus difficile pour une personne qui n'a pas, temporairement, toutes les capacités psychiques pour appréhender la réalité de la situation. Nous essayons de faire le lien avec les services qui suivent médicalement ces familles, s'il en existe, afin de travailler en continuité et cohérence.

Au regard de l'orientation de ces situations, cela nous amène à penser un lien plus important avec les professionnels du secteur sanitaire hospitaliser, ambulatoire ou associatif. Ainsi, des temps de rencontre et de réunion avec ces personnels seront nécessaires pour la poursuite des projets individualisés d'action pour les enfants, mais pour formaliser des temps de formation et/ou d'information pour les TISF.

Monsieur et Madame I. viennent d'accueillir leur deuxième enfant. Madame I. est à domicile mais est arrivée en France il y a peu, juste avant le confinement, afin de retrouver son mari. Madame I. a des difficultés à s'habituer au changement de pays et, entre autre, l'enfermement provoqué par sa vie sur Paris la met en difficulté et entraîne des difficultés dans l'organisation quotidienne ainsi que dans la prise en charge de ses enfants. Des hospitalisations sont proposées à Madame qui les refuse. Elle demande à être davantage entourée au domicile. La TISF va aider Madame dans le quotidien, la prise en charge des enfants afin de soulager le couple et que Madame puisse se consacrer du temps.

2. Une augmentation des situations en naissance multiple

Des triplés sont nés au sein de la famille A avec, déjà une grande sœur de 3 ans. Les conditions de logement sont précaires car la famille est hébergée temporairement dans une chambre, Monsieur occupe par intermittence mais assez régulièrement un emploi dans la restauration. Madame se retrouve seule avec les enfants. La TISF intervient pour soutenir et soulager ces parents dans la prise en charge au quotidien de 3 nouveaux nés et dans l'intendance. Elle permet également d'accompagner l'aînée à l'école et/ou de faire des sorties avec elle. La TISF permet également d'organiser, avec les parents, un fonctionnement simplifié pour les soulager au quotidien.

L'aide autour des naissances multiples, et plus globalement dans le cadre de la naissance implique que les TISF soient à jour pour toutes les notions liées à la puériculture. En effet, pour ces interventions régulières liées aux enfants en bas âge nécessite des compétences précises et constantes.

Il est indispensable, face aux questionnements, angoisses et découragements des parents que la professionnelle ait les gestes justes pour rassurer, guider et soutenir. Rendre la venue de ces enfants plus facile pour l'ensemble de la famille permet à chaque membre l'apprentissage d'une nouvelle autonomie.

De par ces missions majoritaires autour de la **naissance**, un partenariat a été instauré dès 2019 avec le service de PMI de Paris, tant avec les puéricultrices allant également à domicile qu'avec les Centres de proximité pour les consultations. Il apparaît qu'un travail efficace s'effectue entre nos services pour être dans une cohérence d'action.

Pour autant, des réunions d'informations et de formation avec la PMI reste à développer pour permettre de répondre aux différentes interrogations que peuvent se poser les TISF dans l'évolution de la prise en charge des nouveaux nés comme l'accueil d'un enfant en situation de handicap, une arrivée au domicile après une prématurité par exemple

3. Une demande croissante pour les accompagnements d'enfant vers un lieu de soin

D, âgé de 3 ans est suivi au CAMSP de secteur depuis sa naissance dans un contexte de prématurité et bénéficie toujours de séances d'orthophonie au vu de ses difficultés. Monsieur travaille et Madame a des problèmes médicaux qui ont nécessité une intervention chirurgicale. Afin de ne pas avoir de discontinuité dans les soins de D., la TISF va effectuer temporairement les accompagnements en orthophonie au CAMSP à la place de la famille.

Dans le cadre de besoins temporaires, les accompagnements vers un **lieu de soin** des enfants par les TISF sont justifiés, bien qu'ils nécessitent également une approche particulière selon les situations impliquant des soins. L'accompagnement d'un enfant ayant des troubles du comportement par exemple demande une approche spécifique et des attitudes adaptées dans les transports, dans la rue, dans les échanges sociaux. Il est évalué, en amont, les conditions de sécurité à mettre en place pour que ces missions se passent bien, tant pour l'enfant que la TISF.

Régulièrement, notre service est sollicité pour des besoins plus pérennes, pour l'année par exemple scolaire. En effet, la situation familiale ne permet pas toujours d'assurer ces accompagnements souvent au départ de l'école ou de la crèche, soit parce que les parents travaillent, soit dans l'impossibilité physique ou psychique d'y répondre.

Pour anticiper la fin des interventions d'accompagnement qui n'ont pas vocation à s'inscrire dans le temps, nous souhaitons associer le service social des lieux de consultation ou les référents éducatifs pour trouver des relais institutionnels, associatifs, bénévoles pour une continuité des prises en charge tout en prenant en compte la spécificité de tels moments pour l'enfant.

4. Des demandes récurrentes de médiation, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance

Madame D, âgée de 76ans, a un droit d'hébergement chez elle pour ses petits-enfants les weekends. X, 12ans et Y, 11ans sont placés dans une institution durant la semaine. Pour maintenir des liens familiaux, Madame D reçoit les enfants, mais le contexte de placement, l'écart générationnel complique les échanges et des tensions peut se ressentir malgré l'envie de tous de se retrouver. La TISF va permettre

la médiatisation entre Madame et ses petits-enfants et de proposer des temps de jeux, de communication entre eux.

Madame O. a trois enfants, tous placés en institution depuis plusieurs années suite à des problèmes médicaux de Madame. Depuis trois ans, Madame va mieux et accueille de nouveau ses enfants sur des temps de vacances ou de weekends. Madame et les enfants souhaitent un retour au domicile, mais des difficultés persistent lors de la prise en charge des enfants le weekend. Madame en est consciente mais a des difficultés à accepter le placement. La TISF soutient la mère dans ce cadre-là et échange avec elle vis-à-vis de ses observations afin de travailler ensemble à des relations plus sereines entre les membres de la famille.

Une réponse favorable aux demandes croissantes d'interventions de médiation au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance en dehors de la semaine modifie l'organisation de travail qui se répartie, au moins, sur six jours. Dans une période de difficulté à recruter des professionnels, il convient d'équilibrer le temps pour les actions durant la semaine et les médiations du samedi. Être ainsi au plus près de la réalité des familles pour faire tiers dans une relation Enfant/Parent à étayer, à réajuster ou parfois à construire.

Ces médiatisations lors de visites ou d'hébergement assurées par les TISF, engage le Service à leur proposer régulièrement des temps de formation et/ou d'informations en dehors de l'analyse de la pratique.

Des passerelles entre les services de l'ASE et/ou les professionnels des institutions socio-éducatives sont à développer en termes de rencontres et de réunions, mais aussi en mutualisant des temps de sensibilisation aux thématiques liées à l'enfance et à la séparation familiale.

Partie II

La Halte Garderie



« Toutes les impressions qu'on reçoit dans l'enfance, on les conserve jusque dans la vieillesse »

Citation d'Euripide « les suppliantes » dramaturge grec VIème siècle avant Jésus-Christ

Bien avant la psychopédagogie, la télévision, les neurosciences, Euripide avait vu juste !

Les professions petite enfance demande de la communication, de l'exigence, de la rigueur, de la souplesse, de la joie, de l'amour, ...pour créer un climat qui favorisera la confiance en soi de l'enfant.

Fréquentation :

En **2020**, la Halte-Garderie a accueilli 139 enfants soit 124 familles. La baisse de fréquentation perdure, même si les enfants accueillis sont présents sur des plages horaires plus importantes

Sur les **139 enfants accueillis en 2020**, 110 l'ont été de manière régulière et 29 de manière occasionnelle.

Ci-dessous, le volume d'heures d'activité réalisé de la Halte-garderie depuis 2015.

2017 : 74 326

2018 : 70 398

2019 : 57 657

2020 : **44 046**

Les volumes d'accueil baissent chaque année régulièrement. Plus particulièrement cette année, puisque nous avons dû fermer la Halte-garderie pendant les 8 semaines du confinement

En 2020, c'est une baisse d'activité que l'on a constatée avec moins 13611 heures par rapport à 2019 ce qui correspond à 1512 journées effectuées en moins. Si nous tenons compte de la crise sanitaire, la différence entre 2019 et 2020 est moindre, il n'y a que 11 jours de différence avec 2019, qui fut, à l'encontre de 2020, une année pleine.

Le calcul de la prestation de service CAF est minoré si le taux de fréquentation est inférieur à 70% du taux occupation prévisionnel et du nombre de place prévues par l'agrément.

De plus l'écart entre les heures réalisées et les heures facturées ne doivent pas dépasser plus de 17%. Pour pallier à cette exigence, nous avons élargi les congés des parents de 2 semaines sur l'année en plus de notre fermeture annuelle.

Par ailleurs, nous facturons, depuis 2018/2019, au plus près des demandes des familles, comme le préconise la CAF.

Auparavant, nous facturions aux familles :

- en contrat occasionnel, toute place réservée. Actuellement, nous facturons le plus souvent à la présence réelle de l'enfant.

- en contrat régulier, toute place mentionnée sur le contrat + les demandes supplémentaires. Actuellement, nous prenons en compte les changements d'emploi du temps des familles et nous échangeons les jours pour ne facturer que la présence demandée et non l'absence du jour de son contrat + la présence de la demande ponctuelle.

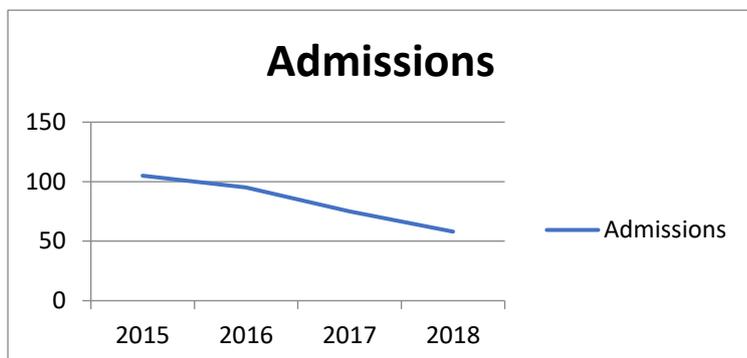
Exemple : un enfant avec un contrat de 2 matins réguliers : lundi et jeudi

Les parents demandent, pour des raisons personnelles ou organisationnelles d'accueillir l'enfant l'après-midi au lieu du matin et/ou le mercredi au lieu du jeudi. Nous facturons maintenant juste la présence de l'enfant l'après-midi et/ou le mercredi. Auparavant, nous facturions l'absence du matin et la présence de l'après-midi et/ou la présence du mercredi et l'absence du jeudi

Nous proposons, également aux parents, une possibilité d'accueil suivant 5 créneaux horaires : matin ; matin + repas jusqu'à 15h15 ; après-midi ; repas à partir de 11h + après-midi ; journée entière.

Nous voyons apparaître une demande plus importante pour le créneau 8h15/15h15, ce qui nous diminue des heures réalisées.

Nous constatons une baisse de fréquentation significative depuis quelques années avec une demande d'accueil différente. Il y a de moins en moins d'enfants qui sont pris en charge par une employée familiale et accueillis à la halte-garderie deux à trois demi-journées par semaine.



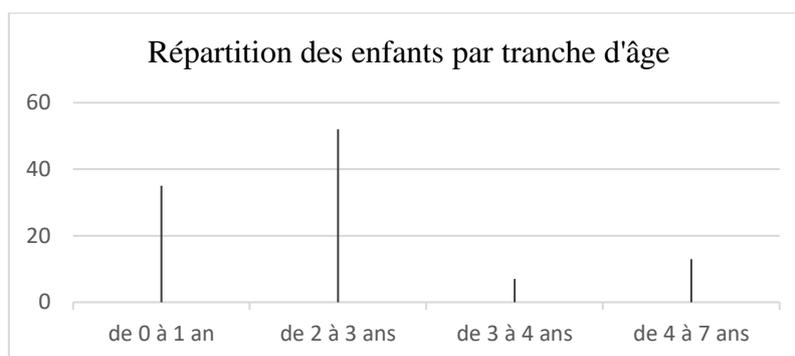
Les demandes sont plutôt de l'ordre des journées entières (de 3 à 5) ou 5 demi-journées par semaine.

Les enfants accueillis

En 2020, la Halte-Garderie n'a admis que 45 nouveaux enfants contre 71 en 2019. Les parents se sont organisés différemment, ayant peur de la propagation du virus, nous avons eu beaucoup de désistement d'inscriptions.

La répartition entre les garçons et les filles est assez proportionnelle : 70 garçons et 69 filles ; nous atteignons la parité.

Répartition par tranche d'âges :
0-1 : 32 / 1-2 : 48 / 2-3 : 38 / 3-4 : 13 plus de 4 : 8



La situation familiale

Catégories Socio-Professionnelles :

Principales CSP des parents	Nombre		
Cadres	79		
Employés	30		
Mères au foyer	15		
Indépendants	35		

<i>Artisans, commerçants</i>	8		
<i>autoentrepreneur</i>	7		
<i>Intermittents du spectacle</i>	12		
<i>En insertion</i>	2		
<i>Fonctionnaire</i>	20		
<i>Autres</i>	14		

Pour les enfants accueillis à la halte-garderie, la proportion de parents qui sont cadres est toujours importante.

Composition familiale :

<i>Marié</i>	72	
<i>Union Maritale</i>	32	
<i>Célibataire</i>	5	
<i>Séparé</i>	15	
<i>Divorcé</i>	0	
<i>Veuf</i>	0	
<i>Pacsé</i>	0	

Comme chaque année, nous pouvons constater que nous accueillons très peu de familles mono parentales

Les familles par arrondissement

Sans surprise, les familles qui font garder leurs enfants à la Halte-Garderie habitent à proximité de la rue Chomel :

- à une très grande majorité (82%), les familles habitent dans le 7^{ème} arrondissement.
- 5% des familles résident dans le 6^{ème} arrondissement de Paris
- 11% des familles dans le 15^{ème} arrondissement.)
- les 2% restant se situent dans les 14^{ième}, 16^{ième}, 17^{ième}, arrondissement de Paris

Malgré certaines demandes de familles, nous n'accueillons plus les enfants dont les parents ne sont pas résidents à Paris, puisque la Ville de Paris ne finance plus les places pour les non parisiens.

Les ressources familiales

Tranches de Revenus annuels en €	Nombre de familles	En %
Plus de 85740 (soit le plafond à 7145 euros mensuel)	60	48
Entre 55 000 et 85000 (soit entre 4500 et 7000 mensuel)	12	10
Entre 3000 et 54000 (soit entre 2500et 4500 mensuel)	20	16
Entre 7100 et 29000 (soit entre 600 et 2400)	20	16

Moins de 7000 (soit moins de 705.27 mensuel, le plancher indiqué par la CAF)	12	10
--	----	----

Note :

Le revenu plancher des ressources liées au calcul minimal de la tarification des familles par la CAF est fixé à 705.27 €. Le revenu plafond est à 7 145 €.

Tarification inférieure à 1€

En 2018, 23 enfants étaient inscrits avec une tarification horaire inférieure à 1€. En 2019, 31 enfants et en 2020, 30 enfants

La CAF souhaite, depuis peu, que chaque mode d'accueil reçoive au moins 10% d'enfants issus de famille en situation de pauvreté.

Les objectifs 2021

Comme les années précédentes, les objectifs sont axés sur :

- L'accueil du jeune enfant en dehors de son milieu familial, dans un cadre sécurisant et bien veillant et la reconnaissance du parent en tant que premier éducateur de leur enfant.
- Le respect du rythme individuel de chaque enfant, dans la mesure du possible.
- La mise en place des jeux, des activités, l'aménagement des salles afin de favoriser le développement sensoriel des enfants accueillis (les 5 sens mais aussi le développement moteur, social et cognitif) de l'enfant.
- L'accompagnement de l'enfant dans son processus d'autonomie, en le respectant dans ce qu'il est et non en intervenant pour ce que nous voulons qu'il soit.
- Les échanges parents /professionnelles.

L'année scolaire 2019-2020 a été marquée par la crise sanitaire et une réorganisation générale a dû être mise en place au fur et à mesure des nouvelles directives de la ville de Paris et du gouvernement.

Dès la première phase du déconfinement, en mai 2020, l'ensemble de l'équipe a veillé à accueillir les enfants dans un contexte le plus normal possible.

En raison des mesures gouvernementales, les enfants ont été accueillis différemment ; les fratries devaient être accueillis ensemble. De ce fait, nous avons opté pour privilégier l'accueil des enfants suivant leur rythme d'accueil et non plus suivant leur âge. Ce qui nous a fait réfléchir et travailler sur notre organisation et notre pratique. Nous avons accepté de prendre plus d'enfants à temps complet, à la demande des parents et suivant leur besoin. Malgré les ajustements effectués dans notre organisation, nous avons pu continuer à offrir aux enfants un espace bienveillant et sécurisant malgré le port du masque par les professionnels et les règles sanitaires accrues.

L'ensemble de l'équipe travaille régulièrement pour que la Halte-garderie soit un espace où confiance et dialogue puissent s'établir entre professionnels et parents afin d'accueillir et d'accompagner chaque enfant dans un contexte le plus chaleureux et sécurisant possible.

Pour ce faire, les professionnels restent à l'écoute des parents et des enfants, prennent le temps pour échanger individuellement avec les parents sur le développement de leur enfant, tout en respectant, dans ce contexte spécifique de crise sanitaire, les directives sanitaires et sécuritaires.

Nous n'avons pas pu organiser durant l'année 2020, les moments de convivialité que nous réalisions les années précédentes (la galette des rois, la fête de fin d'année, les cafés des parents, la réunion d'information de rentrée...)

En raison des directives liées au COVID-19, nous n'avons pas pu continuer notre projet, d'échanges dans différentes langues, suivant l'origine des parents, autour de livres et de chansons. Nous reprendrons ce projet dès que ce sera possible car en 2019 ces moments de partage furent chaleureux et riches tant pour les enfants et les parents que pour l'équipe.

Le travail réflexif initié en 2020 sur le fonctionnement de la halte-garderie devra bien évidemment se poursuivre puisque nous devons nous mettre aux normes PMI, ce qui changera notre prise en charge quotidienne des enfants. Ce début de travail a déjà permis de réaliser un certain nombre de choses. Le déroulement des journées a été revu pour chaque groupe, et une réflexion sur l'aménagement des groupes et les activités proposées a été entamée.

Pour accompagner l'enfant dans son développement, l'ensemble de l'équipe :

- Met à sa disposition, dans chaque salle, des jeux de construction, symboliques, d'imitation...
- Propose des activités de manipulation, d'expérimentation et de créativité avec différents supports : farine, pâte à sel, pâte à modeler, pâte à pain, dessins, gommettes, peinture, collage, jeux d'eau...
- Installe des parcours de motricité pour que l'enfant puisse maîtriser son équilibre, ses repères dans l'espace et dans le temps.
- Présente des jeux de lumière pour stimuler l'imaginaire et la sensorialité de l'enfant avec une mise à disposition d'objets aux textures différentes afin de les inviter à un véritable moment d'exploration et de détente.
- Prépare des jeux « libres », des jeux d'imitation des adultes imaginés et impulsés par l'enfant lui-même mais accompagnés et soutenus par la présence active de l'adulte (observation, disponibilité, participation,).

Traversant une crise sanitaire inédite depuis mars 2020, il nous est difficile de nous projeter dans ce contexte incertain et rempli d'inquiétude.

Néanmoins, nous continuerons, si nous le pouvons, comme les années précédentes :

- D'inviter les parents à partager autour du livre et des chansons leur culture et leur langue.
- De concevoir et de mettre en place un savoir être et faire auprès des enfants et des parents en appréhendant mieux le sens de nos pratiques.

- De travailler sur la communication, le langage verbal et non verbal..., de réfléchir sur la manière dont nous nous adressons aux enfants, aux parents..., de choisir nos mots afin d'investir un langage commun, cohérent et bienveillant dans différentes situations.
- De trouver du sens à notre pratique et le partager ; c'est me semble-t-il la chose la plus importante qu'il soit.

Conclusion

Cette année 2020 nous a demandé une attention toute particulière pour suivre les différentes directives gouvernementales liées au Covid-19 et aux consignes Vigipirate. Un travail d'adaptation, de réajustement, de vigilance toute particulière a été fait tout au long de l'année 2020, que l'équipe en soit ici sincèrement remerciée.

La halte-garderie ce sont des bénévoles (qui, du fait, de la crise sanitaire ne sont plus avec nous depuis mars 2020 et nous manquent !), des salariés, des stagiaires, des partenaires qui s'investissent, des financeurs comme la Ville de Paris et la Caisse d'allocations familiales qui nous font confiance mais également les parents sans oublier les enfants.

L'équipe pédagogique de la Halte-garderie de la Fondation Henriette Viollot-Aide Aux Familles a le souci permanent de répondre et de s'adapter au mieux aux multiples besoins des enfants (mais aussi aux attentes des familles) pour leur permettre de grandir, de s'épanouir, de s'enrichir par leur expérience de vie en collectivité. L'équipe, tout en accompagnant l'enfant au quotidien, essaye de lui apporter du plaisir et des moments inoubliables et je les en remercie ici.

Nous devons apprendre à connaître chaque enfant par l'observation pour le comprendre et le laisser devenir qui il est. Nous devons adapter notre positionnement au plus près de la personnalité et des besoins de chaque enfant par notre attention et liens tissés avec leur parent.

La PMI, suite à sa dernière visite de nos locaux en février 2020 et à des nouvelles normes en vigueur (nombre d'enfants au m², les dortoirs, les toilettes et les changent doivent se situer dans la même pièce de vie), nous demande de proposer un dossier à la CAF et à la Ville pour transformer notre Halte-Garderie avec un agrément de 50 enfants en Multi Accueil avec un agrément de 25 enfants. Nous devons donc transformer et mettre aux normes nos locaux avec une échéance pour la rentrée de 2022.

Partie III :

Le personnel de la Fondation



Le personnel

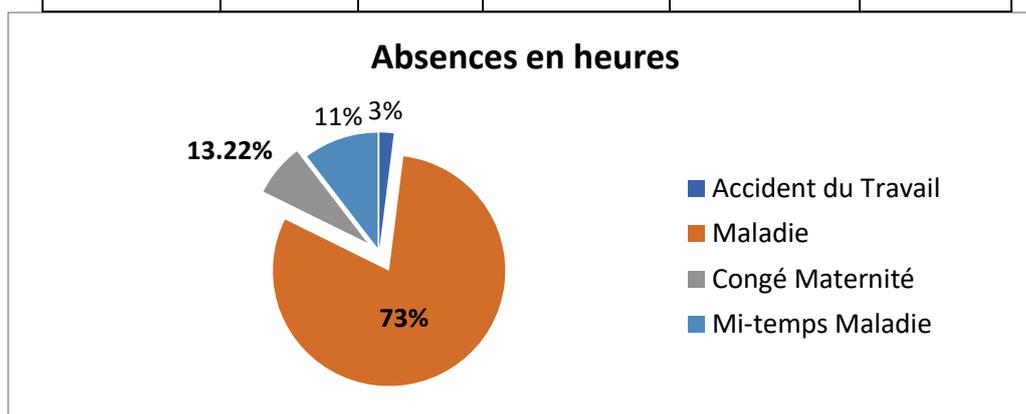
	Nombre de postes	ETP
<i>Administratif</i>	7	6.39
<i>Entretien</i>	1	0,53
<i>TISF</i>	20	16.96
<i>AVS</i>	2	2
<i>Halte Garderie</i>	10	9.33
<i>Apprentie</i>	1	1
Total 2020	41	36.21

Les absences

Le Service d'Aide à Domicile et la Halte-garderie sont les deux services qui emploient des salariées au sein de la Fondation.

Absences des salariés pour l'année 2020 (heures)

Confinement	Accident du Travail	Maladie	Congé Maternité	Mi-temps Thérap	Total
(2688)	245	6531	1176	938	8890



Pour cette année 2020 on peut observer 6776 heures d'absence pour maladie contre 8164 heures en 2019 et 11638 heures en 2018.

Représentation du personnel

Le Comité d'Entreprise s'est réuni 7 fois en 2020.

Analyse des pratiques

L'ensemble des TISF/AVS, l'équipe de la Halte-garderie, ainsi que les coordinateurs et assistante ont bénéficié de temps mensuel d'analyse des pratiques.

Halte- Garderie : les objectifs de l'analyse des pratiques sont, en lien avec le projet pédagogique, de :

- contribuer à consolider la qualité du service rendu aux familles et aux enfants,
- développer les compétences des professionnels de la Halte-garderie ;
- mieux satisfaire les besoins des enfants et des familles de la Halte-garderie.

Service Aide à Domicile :

- groupe de parole pour permettre à chacune d'exprimer les tensions professionnelles, le stress ;
- de gérer les tensions des familles, de l'institution ;
- permettre de lutter contre l'usure professionnelle.